

- La Ville de Creil et ses prestataires ont présenté le projet de restructuration du centre commercial et les principes du protocole général lors de l'Assemblée Générale ordinaire du **24 mars 2009** de la copropriété du centre commercial des Hautes Haies.
- Le Syndic de copropriété Immobilier Conseil a été rencontré le **6 mai 2009** afin de lui présenter le projet de recomposition du centre commercial Dunant et les principes du protocole de négociation à l'amiable avec les propriétaires et les commerçants.
- Une réunion de concertation a eu lieu en Mairie de Creil le **9 juin 2009** pour présenter le projet d'ensemble, son avancement et les étapes de sa mise en œuvre.
- Les propriétaires des murs et exploitants des commerces ont été à nouveau rencontrés le **24 juillet 2009** afin de leur proposer de signer le protocole général d'accord et de recueillir leurs observations.
- A l'issue de la désignation du maître d'œuvre du centre commercial et sur la base de ses premières esquisses, les propriétaires des murs ont été rencontrés en Mairie le **1er juin 2010** pour leur présenter le projet, les surfaces proposées au titre de l'équivalence et à l'achat dans le cadre d'une soulte, la localisation proposée dans le nouveau centre commercial. Des protocoles particuliers reprenant ces éléments leur ont été transmis par courrier le **27 juillet 2010**.

De nombreux autres échanges ont eu lieu avec les propriétaires et les commerçants.

Réponse du Commissaire Enquêteur :

La ville vient de nous le démontrer : une concertation a bien été faite tout au long de ce dossier. Mon sentiment est qu'il n'y a pas eu de soucis de communication.

Toutefois, il est vrai que ce projet évolue constamment et que de ce fait, la population **n'est pas toujours informée de la dernière modification**. Ce qui est normal. Toutefois, à terme, nul doute qu'ils en seront informés.

▪ Procédure amiable d'achat des terrains

L2 « ... des négociations ont été engagées pour reclasser ou indemniser les copropriétaires des lots visés par l'expropriation et la démolition objet du projet, mais aucune démarche de même nature n'a été entreprise envers la copropriété que nous représentons, qui demeure seule propriétaire du sol et des murs. En négociant directement avec les propriétaires, vous avez totalement négligé les droits de copropriété, et nous vous demandons que ces droits soient respectés ».

R3 « Je suis favorable au projet de rénovation urbain pour les raisons suivantes : ce sera convivial, aéré, un besoin de propre ne fera pas de mal à la rue Henri Dunant. Par contre, le compromis étant signé depuis 8 mois. La signature était prévu en décembre 2010 et c'est trouver annulé et je n'ai toujours pas de date de signature définitive. Je trouve la procédure un peu longue si elle ne se fait pas. »

Réponse du Maître d'Ouvrage :

Dans le cadre des négociations amiables engagées, deux procédures d'acquisition sont en cours, une avec Mme Marchal, propriétaire des murs du Bar et du Tabac Presse et une avec l'association culturelle Turque.

Concernant l'acquisition par la Ville des murs du Bar et de la Presse, la signature a été retardée, par les procédures judiciaires en cours entre Mme Marchal et son locataire M Guerda. Procédures sur lesquelles la Ville devait obtenir des informations avant de poursuivre l'acquisition sans risques juridiques, les murs étant vendus occupés.

